



DESTINATAIRE : Barreau de Montréal / Avocats.es de la défense pratiquant à Montréal

DATE : 14 juillet 2021

OBJET : Service d'évaluation des personnes accusées en matière de violence conjugale au stade de la mise en liberté provisoire

Chères consoeurs,  
Chers confrères,

Depuis 2019, le service d'évaluation des personnes accusées en matière de violence conjugale au stade de la mise en liberté provisoire est offert au palais de justice de Montréal par des agents de probation du Ministère de la Sécurité publique (MSP).

En tant que poursuivant public et officiers de justice, il est essentiel de recourir à ce service lorsque la sécurité et le bien-être des citoyens sont en jeu. C'est notamment le cas lorsque l'objection à la mise en liberté repose sur l'article 515 (10)b) C.cr. Or, il appert que depuis la mise en place de ce service, pratiquement aucune demande n'a été formulée en ce sens. Pourtant, ce service a plusieurs avantages. En effet, il peut être utilisé afin de soutenir le tribunal et/ou le procureur dans la prise de décision d'une mise en liberté provisoire, par une évaluation de la situation et des facteurs de risque et de protection. Il peut aussi servir à élaborer les conditions pouvant être imposées à la personne accusée et favoriser son encadrement. Enfin, l'évaluation peut avoir l'utilité de diriger la personne accusée vers des ressources spécialisées pour ses besoins.

Le MSP nous assure que le service est offert dans un très court délai suivant la demande. Un rapport verbal sera produit et communiqué aux parties le lendemain de la demande à la cour. Soyez assuré que la présomption d'innocence est respectée tout au long du processus.

L'importance de traiter le phénomène de la violence conjugale nous appelle plus que jamais à travailler ensemble, dans le meilleur intérêt de la société.

N'hésitez pas à communiquer avec Madame Rachel Pilote à la Direction des services professionnels correctionnels au 514-864-1892 si vous souhaitez avoir plus d'informations sur le service ou en connaître les modalités.

Martin Chalifour  
Procureur en chef aux poursuites  
criminelles et pénales